

9 - Etablissement Public de Coopération Culturelle - Institut Supérieur des Beaux-Arts - Rapport sur l'année 2012

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Dans le cadre de la réforme dite «LMD» (licence, master, doctorat) pour l'harmonisation du système d'enseignement supérieur européen, les écoles d'art homologuées devaient devenir autonomes dans le cadre d'un EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle), seule forme juridique retenue par les Ministères de tutelle.

L'EPCC ERBA a été juridiquement créé le 9 décembre 2010, sa mise en œuvre opérationnelle est intervenue le 1^{er} juillet 2011.

L'année 2012 est donc la première année civile complète de l'EPCC, mais est aussi sa deuxième rentrée scolaire.

L'Etablissement est administré par le Président, un Conseil d'Administration de 17 membres (dont 7 élus de la Ville, 2 représentants de l'Etat et 3 professionnels) et 1 directeur.

1 - Les principales caractéristiques de convention

Objet de la convention	La Ville confie à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA), la mise en œuvre du projet d'enseignement supérieur ainsi que la gestion de l'Ecole. L'ISBA assume la totalité des responsabilités artistiques et financières liées aux engagements de la convention.
Nature et forme juridique de l'activité	L'ISBA a un statut d'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) avec personnalité morale et autonomie financière. L'EPCC est soumis aux règles du code territorial des Collectivités publiques.
Date de signature de la convention	Convention d'objectifs et de moyens signée le 25 janvier 2012 au titre de 2012-2014
Date de fin de convention	31 décembre 2014
Caractéristiques générales	Les missions de l'EPCC s'articulent autour de trois objectifs : - Mettre en œuvre les obligations liées à la réforme LMD : cursus d'enseignement supérieur, préparer à l'obtention des masters, accompagner la recherche universitaire - Poursuivre une politique de coopération internationale active, notamment avec les établissements d'enseignements supérieurs artistiques européens - Animer une politique d'expositions de haut niveau, ouverte au plus large public possible Pour mener ses missions la Ville met à disposition les locaux de l'Ecole située 12 rue Denis Papin à Besançon et apporte des contributions en nature et financière.
Coordonnées du délégataire	EPCC «ISBA» - 12 rue Denis Papin - 25000 Besançon
Dirigeants	Président : M. J.L. FOUSSERET Directeur : M. L. DEVEZE

Comme stipulé dans la convention, l'EPCC Institut Supérieur des Beaux-Arts a transmis à la Ville un rapport d'activité et le compte administratif au titre de 2012.

2 - Analyse de la qualité du service

2.1 - La fréquentation

L'Ecole accueille 192 étudiants, répartis sur 5 années d'études.

Parmi ces étudiants, 91 sont boursiers et 21 viennent de l'étranger. Au total, 12 nationalités sont représentées. 26 conventions avec des écoles étrangères ont été signées pour accueillir les étudiants Erasmus.

24 étudiants ont été diplômés en 5^{ème} année.

L'ISBA propose également des cours du soir qui ont accueilli 130 adultes et 13 enfants à la rentrée scolaire 2012.

Une résidence d'artistes de 4 chambres sur place est proposée : une vingtaine d'artistes français et étrangers ont résidé plusieurs semaines à l'ISBA en 2012.

2.2 - Le cursus - Le plan de développement

Les 3 axes retenus dans le plan de développement sont les suivants :

- la recherche

La recherche se divise en trois pôles structurants :

- le «corps» de l'artiste,
- le «contrat social» et
- «imprimer».

Deux lignes de recherche complètent ensuite ses pôles :

- tourisme et territoire et
- arts du feu.

Ces missions se déclinent aussi bien en colloques, rencontres, que publications ou expositions compte tenu de la spécificité en recherche menée en art.

Pour rester dans le cadre fixé par le plan de développement et pour respecter les exigences de l'AERES, notamment dans la recherche, plusieurs partenariats ont été conclus, en particulier avec l'Université Paris 1, l'Université de Franche-Comté, l'école Estienne et l'ENSMM.

Un partenariat important relatif au diplôme Universitaire est en place avec l'Université de Franche-Comté et le centre chorégraphique de Belfort.

- la coopération internationale

Elle est de deux ordres : elle concerne d'une part les échanges d'étudiants (type échange Erasmus) et de professeurs, et d'autre part la constitution d'un réseau international de partenaires de recherche universitaire pour chacun des pôles de recherche (par exemple l'Université de Valencia en Espagne ou d'Athènes pour le pôle «art et corps»).

Enfin, grâce notamment aux intervenants étrangers et à la résidence internationale intégrée, il s'agit de développer une authentique culture internationale propre à l'établissement.

- la fabrique culturelle

L'action culturelle, troisième modalité de prolongation de la pédagogie, se compose d'expositions en et hors les murs, de conférences et ateliers avec des invités de haut niveau (Demosthène Agrafiotis, Bartolomé Ferrando, Per Hüttner, Alberto Sorbelli...), d'événements comme Excentricités (les rencontres étudiantes de la performance), de partenariats avec les entreprises (projets Séviac, Peugeot) et avec des associations ou institutions culturelles (le FRAC Franche-Comté, la Saline d'Arc-et-Senans, l'Espace Toshiba, l'Espace Gantner, le Centre chorégraphique national, le festival de Musique de Besançon...).

Ces différentes modalités de la pédagogie entrent en résonance (ex : Excentricités avec le pôle Corps de l'Artiste, le Colloque Contrat social à la Saline Royale d'Arc-et-Senans en partenariat avec Paris 1, Sorbonne et la Journée d'études un Imprimeur avec Lézard Graphique et le festival de Chaumont), et créent une cohérence qui reflète à la fois la personnalité de l'Institut et sa capacité à mobiliser des énergies pour un enseignement de haut niveau qui ne peut se résumer aux cours.

2.3 - Les expositions - les colloques - les actions en région

Au cours de l'année 2012, l'Institut a organisé ou participé à plusieurs événements :

- Expositions :

A titre d'exemple :

- ✓ Jérôme Poulalier, Espace 24 (23 janvier - 3 février 2012),
- ✓ Mictorn, Espace 24 (du 6 au 15 mars 2012),
- ✓ Un Imprimeur, Lézard Graphique, Grande Galerie (du 29 mars au 19 avril 2012),
- ✓ Kyo, Exposition Japon phase 1, Espace 24, (du 1^{er} au 20 décembre 2012),
- ✓ Suzi Tibbets, Bibliothèque (du 13 au 16 décembre 2012).

- **Colloques et publications** : Publication du numéro 3 de la revue D'Ailleurs sur le thème Artiste et Entreprise, Colloque Contrat Social, en collaboration avec l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, à la Saline Royale d'Arc-et-Senans, diverses journées d'études.

- Evénements et actions en région :

A titre d'exemple :

- ✓ Benjamin Hochart, Espace Toshiba, (du 4 au 26 février 2012),
- ✓ Excentricités III (17, 18, 19 avril 2012). 3^{èmes} rencontres professionnelles internationales de la performance à Besançon,
- ✓ Déviation, événement BRAC, ouverture des expos en cours (16 mai 2012),
- ✓ Règles à Jeu, exposition Festival de Musique de Besançon (du 10 au 21 septembre 2012),
- ✓ Théâtre de Verre, place à la performance, Paris (9 décembre 2012).

Le bilan de l'activité 2012 de l'Ecole des Beaux-Arts ISBA est conforme à la convention qui lie la Ville de Besançon et l'EPCC.

3 - Les comptes de l'EPCC Institut Supérieur des Beaux-Arts

3.1 - Compte administratif 2012

En respect des dispositions légales, l'EPCC ISBA a arrêté ses comptes au 31 décembre 2012, soit la première année civile complète, l'année 2011 présentant une période de 6 mois depuis la date officielle de mise en œuvre, dont 3 mois sans activité pédagogique.

L'EPCC est soumise aux règles de la comptabilité publique (instruction M14).

Le compte administratif 2012 présente :

- un excédent de fonctionnement 2012 de 216 535 €, ce qui conduit à un excédent cumulé de fonctionnement à fin 2012 de + 274 442 €.

- un excédent d'investissement 2012 de 16 411 €, ce qui conduit à un excédent cumulé d'investissement à fin 2012 de + 20 412 €.

Le compte administratif 2012 a été adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 juin 2013. Il est conforme au compte de gestion. Le Conseil d'administration a proposé l'affectation de ces excédents au BP 2013.

Section d'investissement

Section d'investissement en €	2011 6 mois	2012	Variation 2011/2012
Recettes d'investissement	125 813	131 552	+ 5 739
Dépenses d'investissement	121 812	115 141	+ 6 671
Résultat de l'exercice en investissement	4 001	16 411	

Les principales dépenses d'investissements en 2012 portent sur l'achat de mobilier, de matériel (gerbeur, vitabris, audio-vidéo-photo) et d'un véhicule (apport en nature par la Ville).

Les recettes d'investissement 2012 enregistrent 37 K€ de subvention Ville, 28 K€ représentatifs de l'apport en nature, 35 K€ de fonds de réserve, et 24 K€ d'amortissements.

L'EPCC ISBA n'a pas souscrit d'emprunt en 2012 et n'est pas endetté.

Section de fonctionnement

Section de fonctionnement en €	2011 6 mois	2012	Variation 2011/2012
Recettes de fonctionnement	1 115 325	2 342 941	1 227 616
Dépenses de fonctionnement	1 022 419	2 126 405	1 103 986
Résultat de l'exercice en fonctionnement	+ 92 906	216 536	

♦ Les dépenses de fonctionnement

Les principaux postes de dépenses sont :

- le chapitre 012 - charges de personnel, pour 1 715 071 € soit 80 % du total des charges (contre 88 % en 2011 mais sur une année incomplète). Il s'agit pour l'essentiel de remboursement de personnel mis à disposition par la Ville de Besançon (1 563 K€).

- le chapitre 11 - charges à caractère général, s'élève à 364 904 €. Les principales dépenses sont les fluides (90 000 €), les fournitures pédagogiques (25 000 €), et l'action culturelle (80 000 €).

♦ Les recettes de fonctionnement

Pour l'année 2012, les recettes s'élèvent à 2 342 941 € et proviennent :

- des frais d'inscriptions des étudiants et personnes en cours du soir pour 116 114 €, soit moins de 5 % du total

- de subventions de fonctionnement pour 2 151 950 € soit 92 %. La Ville de Besançon (1 809 950 €) et l'Etat (282 000 €) sont les principaux financeurs.

Il en résulte un excédent significatif sur 2012, qui s'explique par des économies (énergie, masse salariale), des négociations de contrat (location matériel, nettoyage), économies également dans le but de préparer la baisse annoncée des subventions des collectivités, baisse qui ne s'est pas encore traduite dans le compte administratif 2012.

3.2 - Rapports financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

Comme convenu dans la convention, la Ville de Besançon met à disposition des moyens humains, financiers et matériels.

La majorité du personnel salarié de l'ISBA est mis à disposition et facturé par la Ville de Besançon, à l'exception du Directeur qui est détaché auprès de l'EPCC et qui bénéficie d'un contrat de trois ans.

La Ville a facturé à l'EPCC ISBA le personnel mis à disposition en 2012 et les frais liés pour un montant de 1 562 772 €, et les prestations du pool véhicules pour un montant de 5 018 €.

Au titre de 2012, la Ville de Besançon a versé une subvention de fonctionnement à l'EPCC ISBA, pour un montant de 1 809 950 € et une subvention d'investissement pour 37 000 €, à laquelle s'est ajoutée une subvention exceptionnelle de 19 000 € pour l'acquisition d'un four céramique et d'un logiciel.

Enfin, conformément à la convention, la Ville met à disposition les locaux de l'Ecole et certaines prestations liées, dont les montants ne sont pas valorisés dans le Compte Administratif 2012.

4 - Les conditions d'exécution du service public

Le personnel

L'école fonctionne avec un effectif de 38 personnes, dont 22 professeurs et assistants d'enseignement et 16 personnels administratifs et techniques, auxquels il convient d'ajouter des intervenants ponctuels de haut niveau, ainsi que les professeurs des cours du soir (une dizaine).

Les tarifs

Le coût d'inscription pour les étudiants à la rentrée scolaire 2012 était de 350 €. Ce même tarif était proposé pour les cours du soir.

Des cours périscolaires sont également accessibles au tarif de 200 €.

Les horaires

L'école est ouverte aux étudiants et au public tous les jours sauf le week-end, jours fériés et vacances universitaires.

Les horaires du public sont 8 h 30 - 11 h 30 et 14 h - 17 h, et en soirée pour les événements.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport.

«M. LE MAIRE : Ce sont les rapports d'activité, les Adjoints répondront si vous posez des questions.

Voici le rapport sur l'Institut Supérieur des Beaux-Arts qui est devenu une des plus grandes écoles de beaux-arts de France, se situant dans les 5 premières, donc bravo à toutes celles et à tous ceux qui travaillent là-bas ainsi qu'au directeur et à tout le service culturel qui ont contribué à ce succès. Quels sont ceux qui sont contre ? Tout le monde est d'accord ?

M. Jean ROSSELOT : C'est un instrument de rayonnement de Besançon mais justement vous avez comment dire une conception assez hémiplogique de la déontologie. Combien de fois ici pendant 10 ans n'a-t-on pas dit ou a-t-on dit qu'il fallait que d'autres collectivités d'une autre ampleur que celle de la ville participent aussi. Or je vois que l'aide de la ville est très conséquente et qu'il n'y a personne d'autres, le Conseil Régional dont vous avez tellement dit qu'il devait, et c'est logique d'ailleurs, vu le rayonnement de cet Institut, où sont les autres dont on a souvent parlé ?

M. LE MAIRE : Même si ce que vous dites n'est pas faux, c'est vrai depuis très longtemps, quelles que soient les majorités qui étaient au Conseil Régional, même quand vous vous y siégiez.

M. Yves-Michel DAHOUI : Je ne peux pas complètement contredire Jean ROSSELOT sauf à remarquer mais ça a déjà été fait, que lorsqu'il était au Conseil Régional malheureusement ce n'était pas mieux, avec une école qui n'avait pas le rayonnement d'aujourd'hui. Donc c'est aussi au bénéfice de la ville d'avoir voulu soutenir une école à l'époque où ça ne faisait pas l'unanimité. Je noterai simplement qu'il y a eu un effort particulier qui a été fait puisque la Région a financé à hauteur de 60 000 € je crois, ce qui n'était pas le cas au préalable, donc il reste à continuer à prendre notre bâton de pèlerin avec l'ensemble des collectivités. Ceci dit vous savez, j'ai toujours du mal à regarder un partenariat à partir d'un dossier. Je crois que le partenariat avec l'Etat et avec les collectivités c'est toujours une approche globale sur l'ensemble des politiques. Ce que je note aujourd'hui surtout c'est que même si on peut toujours constater ici ou là des insuffisances qu'on souhaiterait que les autres collectivités ou l'État abondent davantage, j'aimerais bien que vous reconnaissiez aussi, sans toujours porter le fer là où ça peut blesser, à la limite vous êtes là pour ça, mais de promouvoir aussi ce qui se fait de bien. Cette Ecole Régionale des Beaux-Arts appelée aujourd'hui ISBA a un rayonnement qu'elle n'avait jamais connu au préalable. Il y a aujourd'hui des résidences d'artistes. Elle a aussi un rayonnement en matière d'expositions parce qu'il faut que l'étudiant se confronte à une politique d'expositions. Elle est reconnue comme une des écoles les plus en vue aujourd'hui au niveau national, le Maire l'a rappelé, c'est incontestablement l'école qui a le plus grand rayonnement dans tout l'Est de la France, avant Dijon qui est une école d'Etat. Je pensais que parfois vous pouviez souligner ce qui va bien plutôt que de vous acharner sur ce qui reste relativement mineur. J'observe d'ailleurs -on est en campagne électorale, il y a certaines questions sur lesquelles désormais je ne vous lâcherai plus- que vous n'avez jamais, je le dis à cette occasion, fait la moindre proposition au cours de ce mandat en matière de politique culturelle. Je vous mets au défi, vous savez c'est public, beaucoup de gens nous écoutent... donc parfois sachez porter ce qui se fait pas par rapport à un ego surdimensionné de ma part, parce que la politique culturelle, en dehors de l'impulsion donnée par le politique, est portée par l'ensemble des acteurs culturels et parfois ils aimeraient bien vous entendre dire que ce qu'ils font est bien.

M. LE MAIRE : Yves-Michel, tu as raison mais la campagne électorale démarre, ce sera certainement l'occasion pour les candidats qui n'ont jamais «foutu les pieds» dans des usines de faire des séminaires sur les entreprises ou qui n'ont jamais «foutu les pieds» au Conservatoire ou au festival d'aller au Conservatoire ou faire des séminaires sur la musique. Je te rassure, ça va exister ! D'ailleurs aller au concert c'est bien, ça permet de regarder son iphone pendant le concert.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, sans être méchant mais je pensais...

M. LE MAIRE : Non là vous n'êtes pas méchant, je vous l'accorde.

M. Jean ROSSELOT : ...je pensais que la cécité du Maire qui n'avait pas vu qu'il restait des habitants de Montrapon suffisait, mais il y en a une autre avec Yves-Michel...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas de problèmes avec les habitants de Montrapon.

M. Jean ROSSELOT : ... qui a dit ici et je l'en remercie d'ailleurs parce que le fait n'est pas courant, qui m'a honoré publiquement en disant que j'avais eu l'idée et c'est vrai que j'avais écrit une lettre qui subitement a trouvé réalisation 4 ou 5 ans après, du concert du Nouvel An. Alors s'il en fallait une, puisqu'on n'a jamais eu d'idée...

M. LE MAIRE : Je ne me rappelle pas de ça !

M. Jean ROSSELOT : ...il y aurait eu au moins celle-là.

M. LE MAIRE : J'aimerais bien que vous me retrouviez ça quand même.

M. Jean ROSSELOT : ... ça a été dit par votre Adjoint à la Culture, il m'a rendu cette justice. Bref, c'était pour dire qu'il y en avait quand même une d'idée, il y en a encore d'autres...

M. LE MAIRE : Je me rappelle bien le concert du Nouvel An comment ça s'est passé, peut-être en avez-vous parlé, je ne sais pas... Vous pourrez me redonner la lettre Monsieur ROSSELOT ? Retrouvez-nous la, ça me ferait du bien. Si en bientôt 13 ans que vous êtes dans ce conseil vous avez eu au moins une idée, c'est bien. Je me souviens du concert du Nouvel An comment cela s'est passé, c'était dans mon bureau avec Yves-Michel DAHOUI et le chef d'orchestre. Je lui ai dit «Jean-François, tu pourrais bien nous faire un concert de Nouvel An comme à Vienne, peut-être un petit peu moins bien mais fais-nous quelque chose». Alors, que vous l'avez dit auparavant Monsieur ROSSELOT peut-être, et si c'est ça, tant mieux. Vous voyez que nous pouvons nous rejoindre.

Je crois quand même pouvoir dire aujourd'hui qu'il y a un grand changement d'attitude et une vraie coopération entre le Conseil Général et la Ville et entre la Région et la Ville. Je vais vous donner un seul exemple que j'ai vécu pas plus tard que lundi après-midi, nous étions à la Région. Pour les précédents contrats de projets Etat-Région, nous étions convoqués par le Préfet avec quelques présidents de l'Agglomération et il disait : voilà ce qui va se faire. Là, depuis deux mois au moins nos services, nos DGS travaillent avec la Région pour voir comment on va répartir les crédits du FEDER. Déjà deux fois en conférence d'exécutif la présidente du Conseil Régional nous a réunis et nous sommes en train de bâtir un projet tous ensemble avec les présidents de l'Agglomération de Besançon, de Montbéliard, de Belfort, de Lons-le-Saulnier, de Vesoul, de Dole, avec les départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort. Ça c'est une différence essentielle, nous co-construisons des projets et la Région, je le dis, comme le Département engageant, on l'a vu avec l'inauguration de la Maison Victor Hugo par exemple, des sommes très importantes. Je crois de tête que c'est aux alentours de 300 000 € qui ont été attribués par la Région et par le Département à la Ville de Besançon pour la réalisation de cet équipement. Donc il n'y a pas vraiment de soucis par rapport à ça. La Région est intervenue aussi, vous le savez, au niveau du Conservatoire à Rayonnement Régional. Il y a une vraie collaboration. Après, elle a aussi ses priorités, elle ne peut pas être partout et le Département aussi est à nos côtés. Et je tiens quand même à le dire, la préparation de la distribution de ces fonds européens a eu lieu lundi. Ils se sont déjà réunis trois ou quatre fois et pour nous c'était la deuxième réunion. Vous dites que la Région n'apporte rien, elle n'apporte pas partout mais elle nous a aidés là-dessus.

M. Jean-Marie GIRERD : Monsieur le Maire, je remarque...

M. LE MAIRE : Avec intérêt.

M. Jean-Marie GIRERD : ...que vous avez pris en compte les préconisations que j'avais faites il y a quelques mois...

M. LE MAIRE : Si elles étaient bonnes, certainement.

M. Jean-Marie GIRERD : ...à la CAGB où j'avais demandé justement qu'il y ait une collaboration plus importante entre la Région et le Département et que vous deviez prendre votre bâton de pèlerin. Donc je vois que vous suivez quelquefois les bonnes idées de l'opposition et je crois que c'est quelque chose d'important dans le cas de la mutualisation des ressources financières qui vont devenir de plus en plus rares et donc il faut dépenser mieux pour avoir plus.

M. LE MAIRE : C'est vrai que j'ai un peu plus de facilité de discuter avec la Présidente de la Région que précédemment, même si j'avais de bons rapports avec le précédent Président du Conseil Régional. Maintenant il est sénateur, il vient me visiter une fois tous les deux ans et nous discutons avec lui de différents sujets. Je suis surpris parce qu'il y a d'autres parlementaires qui étaient de vos amis, je ne les ai jamais vus mais lui je le vois, donc c'est bien. Monsieur ROSSELOT, figurez-vous que ce qui est anormal, c'est qu'un parlementaire ne vienne pas voir le Maire de la capitale régionale pour lui poser ces questions. Je dois reconnaître qu'il y a deux parlementaires que j'ai vu régulièrement, c'est effectivement Claude JEANNEROT et le Sénateur HUMBERT. Je vois aujourd'hui régulièrement Barbara ROMAGNAN et Eric ALAUZET, c'est normal. Il y en a d'autres que je ne citerai pas que j'ai rencontrés dont un qui est venu me voir pour me dire effectivement : «comment je peux être aux côtés de la Ville sur un certain nombre de projets ?». Je dois dire que lorsque j'ai monté avec succès et avec d'autres dont certains étaient de vos amis, au niveau national, le projet de patrimoine mondial de l'UNESCO, celui qui m'a obtenu un rendez-vous après du Ministre de la Culture s'appelle Jean-François HUMBERT et je n'ai pas honte de le

dire, et celui qui a pesé de tout son poids pour la désignation du Réseau Vauban, c'était Jacques CHIRAC, je l'ai dit aussi, tout simplement car c'était la vérité, il faut toujours dire la vérité.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Monsieur le Maire je dois dire qu'à la fois j'ai beaucoup de respect pour ce que vous dites, l'hommage que vous rendez à un certain nombre de parlementaires dont Jean-François HUMBERT...

M. LE MAIRE : A qui je souhaite bonne santé d'ailleurs.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : C'est formidable, par contre d'occulter l'aide apportée par quelqu'un comme Françoise BRANGET.

M. LE MAIRE : Sur quel sujet Madame par exemple ? Donnez-moi un exemple précis.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : L'Hôpital. Je trouve que c'est très déplaisant de vous entendre dire que les parlementaires ne vous ont pas aidés alors que c'est faux, vous le savez. Je pense aussi à l'école de la 2^{ème} chance. Combien de fois on aurait eu besoin d'une telle structure ? Alors bien sûr ce n'est pas suffisamment élitiste, mais croyez-moi ça aurait rendu de grands services à nos jeunes et cette proposition elle vous l'a faite à de multiples reprises, elle était prête à vous accompagner, elle avait fait toutes les démarches et vous l'avez toujours rejetée. Et là aujourd'hui vous dites que personne ne vous a jamais aidé, excusez-moi mais je ne pouvais pas laisser passer cela.

M. LE MAIRE : J'ai vu effectivement une fois à Paris Mme BRANGET, l'autre Député je ne l'ai jamais vu mais c'était pour attirer mon attention sur la nécessité de relancer le dossier du grand canal.

M. Yves-Michel DAHOUI : Très rapidement, en complément de ce que j'ai dit tout à l'heure, il y a deux dossiers que je voudrais souligner puisqu'on parlait d'une approche globale par rapport à l'aide qu'on sollicite des collectivités. C'est la future rénovation du Musée des Beaux-Arts, il s'agit d'investissement et on a eu une aide importante dans les engagements qui ont été pris par le Département, la Région, et l'orchestre qui, là, je le reconnais, Jean, tu as souligné que cet effort est important dans l'organisation particulière, c'est-à-dire qui est regardée aussi au niveau national de cet orchestre avec cette coopération entre Besançon, la Région, la ville de Montbéliard et l'Agglomération du Pays de Montbéliard. Et là aussi, même s'il y a des dysfonctionnements on a une aide considérable de la Région».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 5 septembre 2013 et de la Commission de Contrôle des Sociétés liées du 29 août 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 25 septembre 2013.